



## Conseil économique et social

Provisoire

14 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2005

Débat consacré à la coopération régionale

#### Compte rendu analytique provisoire de la 18<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 7 juillet 2005, à 10 heures

*Président* : M. Hachani (Vice-Président)..... (Tunisie)

### Sommaire

Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-41160 (F)



*En l'absence du Président, M. Hachani (Tunisie), Vice-Président, prend la Présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/2005/56)**

*Table ronde sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire: perspectives et stratégies*

1. **Le Président** annonce que la table ronde sera consacrée aux activités menées par les organismes des Nations Unies en Tanzanie, ce qui donnera aux délégations la possibilité d'entendre le point de vue des différentes parties prenantes nationales, de l'équipe de pays des Nations Unies, de représentants du gouvernement et de la société civile. Les délégations pourront ainsi passer en revue les points forts et les points faibles de l'action menée par le système des Nations Unies pour aider le Gouvernement tanzanien dans les efforts qu'il déploie pour réaliser des objectifs de développement convenus au plan international.

2. **M. Hendra** (Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie), animateur, déclare que l'on constate en République-Unie de Tanzanie un solide sentiment national d'appropriation des activités de développement. La discussion portera sur la mise en oeuvre et le suivi des objectifs de développement convenus aux échelons international et national dans le contexte du cadre constitué par les politiques nationales. Les exposés porteront également sur le rôle joué par le système des Nations Unies, particulièrement pour ce qui est de mieux aligner les interventions du système sur les processus nationaux.

3. **Mme Mapunjo** (Commissaire aux finances extérieures du Ministère des finances de la République-Unie de Tanzanie) déclare que le Gouvernement tanzanien a commencé dès 2000 à planifier la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La principale priorité consiste à éradiquer la pauvreté d'ici 2010, mais cela ne sera pas possible sans l'apport de ressources de l'extérieur. Les autres priorités prévues par la stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP) sont notamment

l'enseignement primaire universel, l'amélioration des services de santé et l'égalité entre les sexes. De nouvelles approches du développement ont été institutionnalisées dans le cadre de la Stratégie tanzanienne d'assistance (STA) de 2002. Certaines des pratiques optimales reflétées dans la STA sont notamment la direction assumée par le gouvernement dans l'élaboration des politiques et des stratégies, la participation des autres parties prenantes au processus de gestion du développement et l'intégration des ressources extérieures au cadre de dépenses stratégiques.

4. La première stratégie pour la réduction de la pauvreté a donné des résultats positifs à plusieurs égards. Des améliorations significatives ont été constatées dans les secteurs prioritaires, particulièrement dans ceux de la santé et de l'éducation. Le rapport final sur la mise en oeuvre de la première stratégie pour la réduction de la pauvreté a mis en relief le fait qu'une expansion économique durable est la clé d'une réduction de la pauvreté. Le rapport a également posé les bases du programme national de développement, la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP/MKUKUTA). La MKUKUTA reflète au plan national les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres engagements pris par la communauté internationale en matière de développement et coordonne à tous égards la mise en oeuvre des politiques, stratégies et initiatives visant à promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté.

5. Il a été formulé en outre une Stratégie conjointe d'assistance afin d'aligner les ressources extérieures sur les priorités nationales de développement reflétées dans la MKUKUTA. Les principes qui sous-tendent cette stratégie conjointe sont notamment l'appropriation nationale et le rôle directeur du gouvernement dans le processus de développement, la répartition des tâches fondée sur les avantages comparatifs et le renforcement du rôle des acteurs non étatiques dans le processus de gestion du développement.

6. Le système des Nations Unies joue un rôle fondamental en fournissant un appui à la formulation des politiques et un appui technique dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et en aidant à coordonner la répartition des tâches et la coopération, comme prévu

par les processus qui sous-tendent la stratégie conjointe d'assistance.

7. **M. Mkai** (Directeur général du Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie) fait savoir qu'il a été mis sur pied une base de données pour suivre les efforts d'élimination de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La base tanzanienne de données socio-économiques (TSED) est un système d'indicateurs et de bases de données qui permet de systématiser, de stocker et d'analyser plus facilement les indicateurs de performances et d'avoir accès de manière conviviale aux données et informations contenues sous forme de cartes, de graphiques, de tableaux et de rapports. La TSED peut être utilisée de façon indépendante ou par l'intermédiaire d'Internet. Quelques spécimens de disques compacts sont à la disposition des représentants qui souhaiteraient étudier le fonctionnement de cette base de données.

8. S'il a été constitué une base de données commune, c'est parce qu'il était difficile d'avoir accès à l'information. Deux responsables, au sein de plus d'une vingtaine de ministères et d'institutions qui collaborent avec la TSED, sont formés à l'utilisation et à l'actualisation de la base de données. Les futurs usagers seront notamment les planificateurs et les décideurs des administrations locales, les organisations gouvernementales et les donateurs. En tant qu'outil de stockage et de diffusion de tous types d'informations quantitatives, la TSED est au coeur même des systèmes de suivi de la pauvreté en Tanzanie.

9. La plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement et des buts convenus y ont été incorporés afin de mettre en relief les priorités au moyen de données empiriques, de tenir le public et les décideurs informés des progrès accomplis sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs et déclencher l'adoption des mesures nécessaires pour respecter le calendrier de réalisation des objectifs. Des graphiques concernant les divers buts et objectifs ont été distribués pour donner des exemples des données disponibles.

10. Enfin, la TSED encourage la coopération Sud-Sud en ce sens que des spécialistes de plusieurs autres pays sont venus en République-Unie de Tanzanie pour y étudier la base de données.

11. **M. Kajege** (Coordonnateur de la Coalition pour l'allègement de la dette et le développement de la

République-Unie de Tanzanie) déclare que les organisations de la société civile ont joué un rôle significatif dans la formulation et le suivi et la mise en oeuvre de la première Stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborée en 2000. En 2004, elles ont pris part à la formulation de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP), communément appelée MKUKUTA. Ces deux programmes complètent les plans élaborés en vue de la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Pour ce qui est de la réalisation des objectifs, il a été constaté ce qui suit: a) les progrès accomplis au plan macroéconomique ne se sont pas répercutés sur les secteurs les plus pauvres de la population; b) un taux net de scolarisation de 95 pour cent est réalisable mais les abandons scolaires continuent de poser un problème; c) la parité entre garçons et filles dans les écoles primaires et secondaires s'est améliorée mais la tendance à la hausse risque de ne pas pouvoir être maintenue si de meilleurs services sanitaires ne sont pas assurés; d) les taux de mortalité infantile ont légèrement diminué mais, en fait, les taux de mortalité maternelle sont en hausse; e) en ce qui concerne la santé, il a été recommandé au gouvernement d'abolir les taxes et droits de douane qui frappent les moustiquaires et de subventionner les moustiquaires afin de prévenir la propagation du paludisme, mais la situation ne s'est guère améliorée en ce qui concerne le VIH/sida; et f) l'accès à l'eau potable s'est amélioré au cours des quelques dernières décennies mais il est peu probable que l'objectif fixé à cet égard soit atteint car la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en eau en milieu urbain a en fait empiré.

13. Le gouvernement demeure confronté à plusieurs défis: la plupart des organisations de la société civile sont très peu au fait des Objectifs du Millénaire pour le développement; les efforts de sensibilisation du public dans ce domaine ont été limités; et des ressources financières accrues doivent être dégagées aussi bien au titre du budget de l'État que parmi la communauté des donateurs.

14. Le Gouvernement tanzanien demeure néanmoins résolu à éliminer la pauvreté et à améliorer le bien-être de la société. La décision qui a été prise d'intégrer les objectifs à la MKUKUTA est de bon augure pour leur réalisation et, étant donné les initiatives qui ont été prises récemment en matière d'allègement de la dette, l'on peut s'attendre à une augmentation des dons.

15. Le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle en fournissant un financement aux organisations de la société civile et en aidant à renforcer leurs capacités; en suivant la mise en oeuvre de la MKUKUTA; et en assurant le relais entre les organisations de la société civile, le gouvernement et les partenaires de développement.

16. **M. Hendra** (Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie) fait valoir que la Tanzanie est un modèle émergent de réforme en raison de son fort sentiment d'appropriation nationale. Le pays a connu cinq années d'expansion économique soutenue, de stabilité macroéconomique, de meilleure gouvernance et d'amélioration des indicateurs socio-économiques et a fait preuve d'une ferme volonté de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En fait, il est très probable que la Tanzanie atteindra les Objectifs 2, 3, 4 et 7 à la date fixée. Les Objectifs sont pleinement intégrés au cadre des politiques générales de l'État et font l'objet d'un débat public plutôt que de constituer un processus parallèle. En fait, beaucoup des buts de la nouvelle MKUKUTA pour 2005-2010 sont plus ambitieux que les OMD, par exemple celui qui tend à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2010, ce qui fait de la Tanzanie un pays "OMD-Plus". La Tanzanie a été le premier pays à adopter une approche novatrice. Plutôt que de mettre l'accent sur les secteurs prioritaires, le pays a fait porter son attention sur trois résultats clés: croissance et réduction de la pauvreté; qualité de vie et bien-être social; et gouvernance et obligation redditionnelle. Cette stratégie est véritablement nationale et reflète l'engagement non seulement des pouvoirs publics mais aussi de la société civile, du secteur privé, du Parlement et des partenaires de développement, comme l'a démontré récemment le large débat public qui a eu lieu au sujet des priorités budgétaires.

17. Le système des Nations Unies s'emploie à promouvoir la réalisation des Objectifs au moyen d'activités de plaidoyer, en appuyant leur pleine intégration aux principales politiques de l'État et le modèle constitué par le Système de suivi de la pauvreté, en aidant à réaliser un calcul initial des coûts dans le cadre de la MKUKUTA et en cherchant à faciliter la mobilisation de ressources extérieures accrues. Les difficultés auxquelles se heurtent les efforts tendant à intégrer pleinement les Objectifs consistent notamment à passer à une approche orientée

vers les résultats sur les plans de la planification, de la budgétisation, de l'exécution et du suivi; à calculer le coût de la réalisation des Objectifs; à renforcer les capacités; et à faire en sorte que l'appui du système des Nations Unies constitue véritablement un tout plutôt que de refléter simplement la contribution des différentes institutions.

18. Les éléments qui ont contribué à la création de partenariats pour le développement de la République-Unie de Tanzanie sont notamment un très fort sentiment d'appropriation nationale et d'implication dans le contexte des Déclarations de Rome et de Paris. La Stratégie tanzanienne d'assistance constitue un cadre d'ensemble reposant sur des principes cohérents en matière de partenariats. Il a été mis au point plusieurs pratiques optimales pour promouvoir l'harmonisation et l'alignement des politiques, et il a notamment été constitué un groupe indépendant de suivi et ménagé des "périodes de réflexion", allant de mai à août de chaque année, pendant lesquelles il n'est pas reçu de visites de partenaires de l'extérieur, pour avoir le temps de préparer le budget. Ces pratiques ont donné de très bons résultats. Les systèmes nationaux sont plus largement utilisés, la situation est plus prévisible et l'assistance extérieure et le soutien budgétaire direct ont considérablement augmenté. Les objectifs de la Stratégie conjointe d'assistance sont de renforcer le sentiment d'appropriation et le rôle de direction des institutions nationales, d'améliorer l'efficacité de l'aide et de veiller à ce que les objectifs correspondent aux Déclarations de Rome et de Paris concernant l'harmonisation et l'alignement de l'aide.

19. Le système des Nations Unies occupe désormais une nouvelle position dans l'environnement dynamique qui caractérise le développement de la Tanzanie grâce aux travaux d'analyse réalisés conjointement au sujet de la pauvreté et aux rapports sur le développement humain. Le Coordonnateur résident assure la direction générale de la coordination et de l'alignement de l'aide en co-présidant le Groupe des partenaires de développement et en dirigeant le secrétariat du Groupe. Il a également apporté un appui à l'examen du document relatif à la première Stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que du plan pour la réduction de la pauvreté à Zanzibar. Le système des Nations Unies continue de cibler très étroitement son attention sur trois seulement des réalisations visées par l'UNDAF conformément à la nouvelle MKUKUTA et

travaille au moyen de nouveaux instruments comme le soutien budgétaire direct, les approches sectorielles et les enveloppes d'assistance à des secteurs spécifiques.

20. Il subsiste néanmoins plusieurs problèmes clés, et le système des Nations Unies doit se demander s'il est prêt à passer d'un rôle d'exécutant à un rôle plus exclusif de conseiller en matière de formulation de politiques et de renforcement des capacités et, plutôt que d'entreprendre un grand nombre de projets de petite envergure, à participer à de nouveaux mécanismes articulés autour des processus nationaux. L'équipe de pays doit décider si elle peut s'associer comme un tout à la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie conjointe d'assistance ou si elle entend seulement le faire institution par institution. Afin de maximiser l'impact de la nouvelle politique d'assistance technique, les efforts de renforcement des capacités, la nature des compétences requises et la structure des incitations devront être souples et répondre à la demande. Par ailleurs, il faudra tenir compte des incidences de la nouvelle politique sur la contribution que peut apporter le système des Nations Unies en ayant recours à des compétences provenant aussi bien de l'extérieur que de ses structures internes. Enfin, la stratégie de communication doit être unifiée pour permettre au système des Nations Unies de parler à l'unisson.

21. **Mme Betson** (Irlande), faisant observer que les statistiques et les bases de données dont il a été question dans les exposés ont essentiellement un caractère national, souhaiterait savoir quelle est leur relation avec les bases de données internationales. Elle voudrait également savoir quel est l'avis des participants sur l'approche de l'éradication du paludisme proposée par le Directeur de la Campagne pour la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, Mme Betson demande si le système des coordonnateurs résidents et directeurs de pays a donné de bons résultats en République-Unie de Tanzanie.

22. **M. Sow** (Guinée) voudrait avoir des exemples concrets du processus de coordination entre le système des Nations Unies et le gouvernement et savoir quels sont les mécanismes qui ont été mis en place pour mobiliser des ressources au plan international et échanger les pratiques optimales. Dans le contexte de la coopération Sud-Sud, il voudrait en savoir plus sur l'impact du modèle tanzanien sur les autres pays d'Afrique et sur l'impact du rapport concernant le

Projet du Millénaire. Enfin, M. Sow voudrait savoir dans quelle mesure la société civile a participé à la mise en oeuvre du plan et si ce modèle pourrait être appliqué aux pays sortant d'un conflit.

23. **M. Schultz** (Royaume-Uni) dit qu'il est encourageant d'apprendre que le resserrement de la coordination s'est effectivement traduit par une amélioration des performances. S'agissant des statistiques, il se demande s'il existe des systèmes de collecte de données autres que ceux qu'utilise le gouvernement. En outre, il voudrait savoir si l'équipe de pays des Nations Unies pense être prête à commencer à opérer dans les nouveaux domaines esquissés par le Coordonnateur résident.

24. **Mme Nemroff** (États-Unis d'Amérique) voudrait avoir un complément d'information sur l'évolution du rôle du secteur privé et sur le type d'information en retour reçue des petites et moyennes entreprises. En outre, elle voudrait savoir si les étalons de référence et les objectifs ont été établis au plan national ou s'ils proviennent du système des Nations Unies ou d'une autre source.

25. **M. Mkai** (Directeur général du Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie) répond qu'il n'est pas possible d'éliminer les systèmes parallèles de collecte de données mais qu'il a été convenu, dans le contexte de la première Stratégie pour la réduction de la pauvreté, d'établir pour coordonner la collecte de données un cadre institutionnel interne composé d'un groupe de travail technique du Ministère des finances chargé d'harmoniser les données administratives, ainsi qu'un groupe de travail du Bureau national de statistique chargé des recensements et des enquêtes, ce qui a aidé à minimiser les systèmes parallèles.

26. **Mme Mapunjo** (Commissaire aux finances extérieures du Ministère des finances de la République-Unie de Tanzanie) déclare que son pays a lui-même tiré des enseignements de la coopération Sud-Sud: en 1996-1997, la Tanzanie a envoyé des missions en Amérique latine et a suivi le modèle de la Bolivie. Il partage les informations dont il dispose avec ses voisins de la région et aussi avec les pays donateurs par l'entremise de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a été établi pour collaborer avec les partenaires une structure de coordination clairement définie qui comporte des consultations de haut niveau avec tous les acteurs non

étatiques, y compris le secteur privé, les milieux universitaires et les partis politiques. Tous les partenaires sont convaincus de la valeur de la collaboration étant donné que tous veulent réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

27. **M. Kajege** (Coordonnateur de la Coalition pour l'allègement de la dette et le développement de la République-Unie de Tanzanie) relève qu'il existe des consultations périodiques entre la société civile et le gouvernement au sujet des questions d'intérêt commun et que des efforts sont entrepris au niveau communautaire pour renforcer les capacités de concertation et ainsi l'obligation redditionnelle du gouvernement. S'agissant du paludisme, M. Kajege reconnaît que cette maladie continue de poser un problème mais que l'utilisation de moustiquaires a considérablement réduit son incidence. Ce qu'il faut, c'est veiller à ce que des moustiquaires fabriquées conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) puissent être importées en République-Unie de Tanzanie en quantités suffisantes. Le gouvernement fournit des subventions à cette fin.

28. **Mme Mapunjo** (Commissaire aux finances extérieures du Ministère des finances de la République-Unie de Tanzanie), en réponse aux questions posées par la représentante des États-Unis au sujet des indicateurs, précise que les indicateurs établis dans la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté sont pleinement conformes aux normes internationales.

29. **M. Hedra** (Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie), animateur, revenant à la question des moustiquaires, dit que le nombre d'enfants ainsi protégés a beaucoup augmenté au cours des cinq années écoulées et que les femmes enceintes reçoivent des bons, financés par le secteur privé, pour pouvoir en acheter.

30. La première évaluation de la stratégie pour la réduction de la pauvreté a fait apparaître la nécessité d'une plus grande implication de la part de la société civile, ce qui s'est traduit par la création du Conseil tanzanien des entreprises, qui a permis de resserrer la coordination avec les pouvoirs publics et de créer dans le pays un environnement extrêmement propice à l'inclusion. Les perspectives du système des Nations Unies pour le pays permettent d'espérer que l'équipe de pays s'associera sans réserve à la Stratégie d'assistance et aidera à en maximiser l'impact.

31. Pour ce qui est du rapport concernant le Projet du Millénaire – le rapport Sachs – M. Hedra dit que certains de ses aspects ont été discutés de très près en République-Unie de Tanzanie, où des progrès substantiels ont été accomplis dans le domaine de la scolarisation au niveau primaire, question extrêmement importante pour la réalisation de l'Objectif 2. S'agissant des calculs des coûts de la mise en oeuvre de la MKUKUTA, des efforts conjoints sont déployés à cette fin avec des représentants de la société civile. En réponse à la question posée au sujet du directeur du PNUD dans le pays, M. Hedra précise que ce poste n'a pas encore été pourvu mais qu'il se trouve actuellement dans le pays deux directeurs adjoints.

32. **Mme Hollifield** (Banque mondiale) considère comme un privilège la possibilité de travailler en République-Unie de Tanzanie, qui mène une gestion et une direction louables s'agissant de coordonner les efforts faits par la communauté des donateurs pour appuyer la réalisation des Objectifs, tels qu'ils sont reflétés dans la MKUKUTA. La Tanzanie prend très au sérieux ses engagements internationaux, comme en témoigne le fait que les objectifs poursuivis par le gouvernement sont harmonisés avec eux. Outre qu'elle utilise des systèmes nationaux pour la gestion financière et la passation des marchés, la Tanzanie a établi un cadre stratégique extrêmement solide à l'intérieur duquel elle s'efforce de peser les avantages comparatifs afin de trouver le moyen de maximiser l'impact de l'aide fournie. La Banque mondiale est prête à appuyer l'approche multidonateurs ainsi élaborée.

33. **M. Ndjoukou** (Organisation internationale du Travail), faisant observer que l'emploi n'est pas l'un des domaines visés par les Objectifs, dit qu'il y a en République-Unie de Tanzanie un taux de chômage de 20 pour cent en milieu urbain et une nombreuse population de travailleurs pauvres qui gagnent moins de 1 dollar par jour. Il s'interroge sur le point de savoir ce qui pourrait être fait pour incorporer l'emploi au débat relatif à la réalisation des Objectifs.

34. **Mme Taylor Roberts** (Jamaïque), se référant à la question posée par le représentant de la Guinée au sujet des mesures qui pourraient être adoptées pour tirer le meilleur parti possible des pratiques optimales de la République-Unie de Tanzanie et les diffuser parmi d'autres pays d'Afrique, se demande s'il serait possible d'y répondre.

35. **Mme Nemroff** (États-Unis d'Amérique) souhaiterait savoir quel est, le cas échéant, l'impact qu'ont sur le renforcement des capacités dans les pays voisins les nombreux projets d'infrastructure parrainés par le Gouvernement japonais dans la région.
36. **M. Mertens** (Organisation mondiale de la santé), après avoir relevé la responsabilité conjointe qui incombe à tous les acteurs pour ce qui est des progrès concrets concernant la réalisation des Objectifs 4, 5 et 6, souligne qu'il importe que les interventions soient durables et fassent l'objet d'un contrôle de qualité si l'on veut qu'elles soient efficaces à longue échéance.
37. **Mme Mapunjo** (Commissaire aux finances extérieures du Ministère des finances de la République-Unie de Tanzanie) s'associe à l'observation faite par la représentante de la Banque mondiale touchant l'importance qu'il y a à avoir recours aux procédures et mécanismes nationaux en matière de passation des marchés. Pour ce qui est de l'emploi, la MKUKUTA contient des indicateurs indiquant très clairement quels sont les résultats donnés par l'actuelle Stratégie pour la réduction de la pauvreté. S'agissant par ailleurs de la coordination et du suivi des programmes de développement, la République-Unie de Tanzanie a recours à un organe indépendant.
38. Les projets financés grâce à l'assistance du Japon, qui correspondent de près aux priorités établies par le gouvernement, ont donné des résultats notables, et le caractère collectif de l'entreprise revêt la plus haute importance.
39. **M. Hedra** (Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie), animateur, fait observer que la MKUKUTA offre un cadre-chenille pour l'intégration des Objectifs à la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et que l'emploi occupe une large place dans la matrice axée sur les résultats qui a été élaborée pour le pays.
40. S'agissant de la question clé de savoir comment les pratiques optimales pourraient être appliquées à plus grande échelle, le Gouvernement tanzanien a établi un site web afin de centraliser les informations concernant la réduction de la pauvreté et de codifier les indicateurs de référence. Des missions conjointes, plutôt que des missions organisées par les pays chacun de son côté, offrent également des possibilités prometteuses de progrès à cet égard.
41. **M. Mkai** (Directeur général du Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie) précise que le suivi de la pauvreté relève de la responsabilité d'un organe créé au sein du Cabinet du Vice-Président.
42. **M. Kajege** (Coordonnateur de la Coalition pour l'allègement de la dette et le développement de la République-Unie de Tanzanie) dit que le système de suivi de la pauvreté associe toutes les parties prenantes et que ses résultats sont publiés en termes faciles à comprendre par les usagers, en swahili ou en anglais, pour pouvoir être diffusés efficacement.
43. **Mme Hollifield** (Banque mondiale), se référant à son tour à la question de la diffusion des pratiques optimales, note que l'OCDE a institué un groupe de travail sur l'harmonisation de l'aide et que le portail du site web de la Banque mondiale concernant les questions de développement donne accès à une base de données pertinente.
44. **M. Hedra** (Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie), animateur, fait observer que les réseaux de savoirs sont reliés par l'entremise d'Internet et que l'équipe de pays des Nations Unies ne néglige aucun effort pour promouvoir le partage des connaissances.
45. **Mme Betson** (Irlande), notant que les résultats obtenus en matière de réduction de la mortalité infantile (Objectif 4) n'ont pas été impressionnants, se demande si les participants ont des observations à formuler à ce sujet.
46. **M. Mkai** (Directeur général du Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie) dit qu'il ressort du recensement de 2004 sur la population et les services de santé que le taux de mortalité infantile a baissé dans des proportions raisonnables mais qu'apparemment, le taux de mortalité maternelle n'a pas changé depuis le milieu des années 90.
47. **M. Hedra** (Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie), animateur, souligne que la Tanzanie doit redoubler d'efforts à cette fin. Tel est l'un des thèmes principaux des activités de plaidoyer et de concertation menées par l'équipe de pays des Nations Unies étant donné que les investissements dans le secteur de la santé peuvent immensément contribuer à la réalisation des Objectifs.
48. **Le Président** déclare que la Tanzanie peut compter sur le plein appui de l'ensemble du système

des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploie pour relever les défis auxquels elle est confrontée, et il exprime sa conviction que l'expérience positive de la Tanzanie constituera un modèle précieux pour les autres pays d'Afrique.

*La séance est levée à 12 h 35.*